

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Claudine Bérubé | Numéro de permis 2019388 | Date d'inspection Le 30 mars 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T | | Numéro de téléphone (506) 284-1017 | |
| Adresse 5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- L'heure de mon arrivée les enfants se préparent pour la sieste.
- L'aire de changement de couche est conforme aux lois du service à la petite enfance.
- Discussions avec l'exploitante concernant la documentation et la planification des activités.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mars 2021

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mars 2021

Date